



# 10 POINTS ESSENTIELS DES SERVICES OFFERTS AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



**Un refuge pour 10 000 habitants**, fournissant un hébergement d'urgence où les femmes sont en sécurité, une aide psychologique professionnelle et d'autres formes d'assistance



**Un centre de crise pour les victimes de viol pour 200 000 femmes**



**Un centre de conseil et d'aide psychologique pour 50 000 femmes**, offrant des interventions d'urgence aux survivantes/victimes

## PRINCIPES



Accès à des **services de qualité, appropriés au contexte culturel et à l'âge**, délivrés de **façon intégrée et coordonnée**



**Sécurité** des survivantes/victimes dans la prestation de ces services



**Responsabilisation des auteurs** d'actes de violence



**Consentement** informé des victimes et garantie de **confidentialité**

- 1** Un « **soutien de première ligne** » avec un traitement médical d'urgence et un soin des blessures, y compris les soins nécessaires après un viol (ex. test de grossesse, contraception d'urgence, prophylaxie post-exposition réduisant les risques de contamination par le VIH et traitement contre les infections sexuellement transmissibles)
- 2** Une **orientation** des victimes vers les services essentiels dont elles ont besoin
- 3** Une plus grande **accessibilité des représentants de la justice** grâce à la mise en place de tribunaux itinérants, d'unités de police spécialisées et d'équipes de procureur(e)s correctement formé(e)s et pourvu(e)s de moyens adéquats
- 4** Un accès à l'information sur les **droits** des victimes et sur la disponibilité des services dédiés
- 5** Une assistance juridique, **des services de soutien et de conseil** psychosocial aux victimes
- 6** Une **ligne nationale gratuite, ouverte 24h/24**, destinée à signaler les abus et les situations de danger immédiat, animée par des professionnels d'aide psychologique habilités à orienter les victimes vers d'autres services
- 7** Un **hébergement/refuge** où les victimes sont en sécurité ainsi que des services pour prendre en charge des enfants qui les accompagnent
- 8** Une évaluation des risques spécifiques des victimes et une **planification individuelle des mesures de sécurité** à prendre pour un dénouement positif de l'affaire
- 9** Un soutien à **plus long terme** sur le plan médical, juridique, psychosocial, éducatif et économique
- 10** La collecte, l'enregistrement et la communication systématique de **données**, via des mécanismes de traitement protégeant la confidentialité et la vie privée des victimes et des survivantes, dans le but d'améliorer la qualité des services proposés

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

### SERVICES INTÉGRÉS

#### CIUDAD MUJER AU SALVADOR :

le « Secrétariat pour l'inclusion sociale » a présenté, avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement (BID), un modèle innovant d'accès aux services essentiels pour les victimes/survivantes de violences. Ciudad Mujer propose, sous un seul toit, l'intégration de tous les services, c'est-à-dire les soins médicaux, l'aide psychosociale et l'assistance juridique, afin d'éviter que les actes de violences se reproduisent.

#### L'AIDE PSYCHOSOCIALE AUX VICTIMES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

AU NÉPAL : avec le soutien du bureau national d'ONU Femmes, et en coordination avec les services du ministère népalais des Femmes et des Enfants à Kabhre, un centre à vocation multiple destiné aux femmes a été mis en place dans le cadre d'une réponse humanitaire aux récentes catastrophes naturelles. Ce centre fournit des trousseaux d'hygiène de base, des lampes solaires, mais aussi un soutien psychologique aux victimes de traumatisme, qui sont informées et orientées. Il procède par ailleurs à des audits de la sécurité des femmes, facilite leur récupération rapide et les aide à démarrer des activités de subsistance

### FORMATION SPÉCIALISÉE

#### ENQUÊTES SUR DES AFFAIRES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE :

pour pallier le fait que très peu de victimes déclarent les violences qu'elles ont subies aux autorités, et que les représentants des forces de l'ordre font preuve d'une faible capacité à enquêter de façon satisfaisante sur les violences fondées sur le genre, le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec ONU Femmes, a élaboré un modèle de protocole (baptisé « Protocole femicide ») pour guider les enquêtes et les poursuites judiciaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

### UNITES DE POLICE/TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS AU ROYAUME-UNI, EN AFRIQUE DU SUD ET AU BRÉSIL

#### LE RÉSEAU NATIONAL DE TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS DANS LES AFFAIRES DE VIOLENCE DOMESTIQUE AU ROYAUME-UNI :

Afin de traiter les affaires de violence domestique, ce réseau met l'accent sur une approche de partenariat entre juridictions pénales, magistrats et services d'aide spécialisés, au travers des affaires de violence domestique traitées par les tribunaux de première instance. L'objectif de ces partenaires est de travailler ensemble pour identifier et suivre les affaires de violence domestique, évaluer les risques pour les victimes et les soutenir durant le processus judiciaire.

L'AFRIQUE DU SUD est reconnue comme l'une des pionnières du concept des tribunaux spéciaux, centrés sur les victimes, pour les affaires de crimes sexuels. Le *Plan d'action national de 365 jours pour mettre fin à la violence de genre* en Afrique du Sud (2007) contenait une action visant à renforcer les tribunaux dédiés aux agressions sexuelles déjà existants, au vu du taux de réussite du tribunal des crimes sexuels à Wynberg et du centre Thuthuzela à l'hôpital Jooste à Manenberg, dans la province du Cap occidental, qui atteignaient un taux de condamnation de 95 %, contre 7 % dans d'autres tribunaux.

LA LOI MARIA DA PENHA AU BRÉSIL a instauré des tribunaux spéciaux dédiés à la violence domestique et familiale envers les femmes. Le Brésil a également un système de postes de police pour femmes dédiés à la violence domestique et à d'autres crimes comme le viol.

### ASSISTANCE JURIDIQUE

#### UNE AIDE PSYCHOSOCIALE AUX VICTIMES :

L'Autriche a inscrit dans sa législation une assistance des tribunaux de nature non seulement juridique, mais aussi psychosociale, pour les victimes de crimes violents. Des organisations spécialisées ont été chargées d'offrir cette assistance psychosociale des tribunaux, particulièrement aux femmes victimes/survivantes de violence, ce qui a eu pour conséquence une nette augmentation du nombre de victimes disposées à témoigner auprès des tribunaux.